

Paul Valette

Le monument aux morts de Feurs

Cahiers de Village de Forez

2011

Le monument aux morts de Feurs

Lorsque le 11 novembre 1929 les autorités officielles inaugurèrent le monument aux morts de Feurs, onze années s'étaient écoulées depuis l'armistice. Cette date apparaît bien tardive d'autant plus que le projet fut initié très tôt. Dans d'autres communes, les cérémonies furent nettement plus précoces : Poncins (le 6 juin 1920), Saint-Galmier (le 24 novembre 1922), Sury-le-Comtal (mai 1921), Noirétable (le 10 novembre 1920)¹. Cette précocité² ne concerna pas seulement des villages et des petites villes mais aussi des centres de plus grande importance. C'est le 24 mai 1920 que Montbrison inaugura le monument aux morts situé alors devant la caserne de Vaux³ et le 12 novembre 1922, au centre ville, le Monument des Combattants⁴. Par contre il faudra attendre 1933 à Saint-Etienne.

Il convient de rechercher les raisons de ces disparités qui ne semblent pas avoir été propres à notre région.

Le registre des délibérations du conseil municipal constitue la source documentaire essentielle, pour ne pas dire unique⁵. Si elle permet d'établir un calendrier satisfaisant de la progression du projet elle ne développe pas le détail des débats que ce dernier n'avait pas manqué de susciter. Les allusions qui en sont faites ne peuvent que permettre des hypothèses parfois fort probables certes, mais non des certitudes.

La mise en route du projet

La décision politique est prise dès la fin de la guerre.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les hostilités étant terminées le moment est venu de songer à élever en la commune un monument commémoratif destiné à honorer la mémoire des enfants du pays tombés pour la France : il propose de remettre cette tâche au comité de souscription qui pourrait s'adjoindre les membres auxquels il jugerait utile de faire appel. Le comité composé des membres du conseil municipal et de notables du pays a fonctionné pendant la guerre d'une façon admirable, notamment dans l'aide aux prisonniers de guerre. Il y a donc lieu de supposer qu'il acceptera la tâche qui lui sera confiée : il recueillera les fonds auprès de la population par les moyens qu'il jugera convenables et ce n'est que lorsque le total des souscriptions sera connu qu'il sera alors possible au conseil municipal de voter une subvention et

¹ Archives départementales de la Loire (ADL), 1M 164.

² Toute relative cependant, des exceptions confirmant la règle. Dans la commune de Sail-sous-Couzan, l'érection d'un monument aux morts fut évoquée dès 1922, mais celui-ci ne fut mis en place qu'après la seconde guerre mondiale, en 1946. PRAJALAS (S.) : "Les morts de la première guerre mondiale à Sail-sous-Couzan", *Village de Forez*, n° 112, novembre 2010, p. 24-28.

³ Il se trouve aujourd'hui au jardin d'Allard.

⁴ LATTA (C.), *Histoire de Montbrison*, 1994, p. 155-156.

⁵ Nous avons consulté les dossiers disponibles aux Archives départementales de la Loire (série M), les périodiques, les archives municipales, non classées, renferment quelques documents exploitables.

de choisir l'emplacement où sera érigé ce monument. L'importance et l'aspect dépendront de la somme qui pourra y être consacrée et du lieu où il pourra être érigé. M. Ory ⁶ tout en déclarant accepter le principe contenu dans les explications du maire, fait remarquer que le conseil municipal prorogé pendant la durée de la guerre va terminer son mandat sous peu, qu'il le croit donc peu qualifié pour voter des dépenses et décider du projet à ériger. MM. Galvin et Vimot notent au contraire que le conseil actuel a l'autorité nécessaire pour prendre toutes les décisions concernant le projet. M. le maire fait remarquer que rien ne s'oppose à ce que la méthode qu'il indique soit suivie et si le conseil est appelé par la suite sur cette question M. Ory apportera à nouveau ses observations.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité. (Séance du 23 novembre 1918)

Présents : MM. Drivet, Vinot, Doyat, Triomphe, Larue, Pariel, Chevenard, Delorme, Maillere, Lafay, Ory.

Aux armées : Fraisse, Goléo, Péronnet

Absents : Badieu, Geloffier

Lors de la séance du conseil le 21 août 1920, *sont désignés comme faisant partie de la commission du monument aux morts et s'entend (sic) avec les membres que désignera le comité de souscription MM. Magat, Allier, Maître, Dumillier, Drenard, Pontvianne.*

La pérennité de ce comité, ayant déjà oeuvré durant la guerre, et son ouverture devraient permettre un consensus élargi.

Dès cette date, les différents protagonistes pour la mise en oeuvre du projet se trouvaient désignés, ainsi que le processus de son financement. Un comité, formé de citoyens et de membres du conseil municipal, fut chargé de recueillir sans tarder des fonds par souscription. La municipalité décidera par la suite du montant de la subvention accordée, de l'ampleur du monument et de l'emplacement où il sera érigé. A. Drivet prit la tête de ce comité.

Ainsi, comme cela fut souvent le cas, le projet associait étroitement citoyens et municipalité.

La municipalité forézienne était marquée en cet immédiat après-guerre par la forte personnalité du député-maire, Antoine Drivet face à son adversaire politique, Joseph Ory, qui ne désespérait pas alors de reprendre la mairie.

Antoine Drivet (fig. 1)

Il n'est pas de notre propos de développer ici une biographie de ce personnage politique né à Louhans (Saône-et-Loire) le 1^{er} septembre 1863 et qui fit son entrée dans la vie politique comme député radical-socialiste de la Loire en 1910. Il exerça cette fonction jusqu'en 1919. Entré au Sénat en 1920, inscrit dans le groupe de la gauche démocratique, il y demeura jusqu'en janvier 1941⁷.

Durant cette période, du moins jusqu'en 1933, date à laquelle son activité parlementaire se ralentit (il a alors 70 ans), il participa activement aux travaux des assemblées aussi bien dans le domaine social qu'économique (il fut le fondateur des Fonderies de Feurs en 1915).

⁶ Né à Feurs le 12 septembre 1852 dans une famille de médecins-vétérinaires. Il fut lui-même élève de l'école vétérinaire de Lyon jusqu'en 1875. Il est l'auteur de plusieurs publications scientifiques dans cette discipline. Il débuta sa carrière publique en 1893 comme conseiller municipal et premier adjoint. Il exerça deux mandats de maire entre 1900-1904 et 1908-1912. Durant cette période il entreprit et réalisa d'importants travaux dans la cité : réseau d'égouts, adduction d'eau, construction de l'abattoir, reconstruction de la gare, projet d'un nouveau pont sur la Loire, de l'éclairage électrique. De par sa formation et par goût personnel (il possédait des haras réputés), il accorda un grand intérêt à l'agriculture. Il développa les marchés aux bestiaux, fonda des syndicats agricoles. Il exerça deux mandats de député de 1903 à 1910 (Union républicaine et progressiste). Il échoua au scrutin de 1910 qui vit la victoire de A. Drivet. Il fut candidat aux élections municipales en 1919 (23 conseillers à élire). Il n'obtint que 399 voix ce qui le positionnait à la 24^e place. A. Drivet arriva en tête avec 598 voix. J. Ory décéda à Feurs le 4 février 1921, à l'âge de 68 ans.

⁷ JOLY (J.), *Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940*. Site Internet Assemblée nationale.

Sur le plan local, il siégea au conseil général de la Loire et assura la fonction de maire de Feurs durant près de quarante ans, depuis 1912 jusqu'en 1941⁸, date à laquelle il fut révoqué par le régime de Vichy. Rappelé lors de la Libération, il mourut à Feurs en 1946, à l'âge de 83 ans.



1 - A Drivet. Médaillon de bronze sur la stèle érigée au parc municipal.

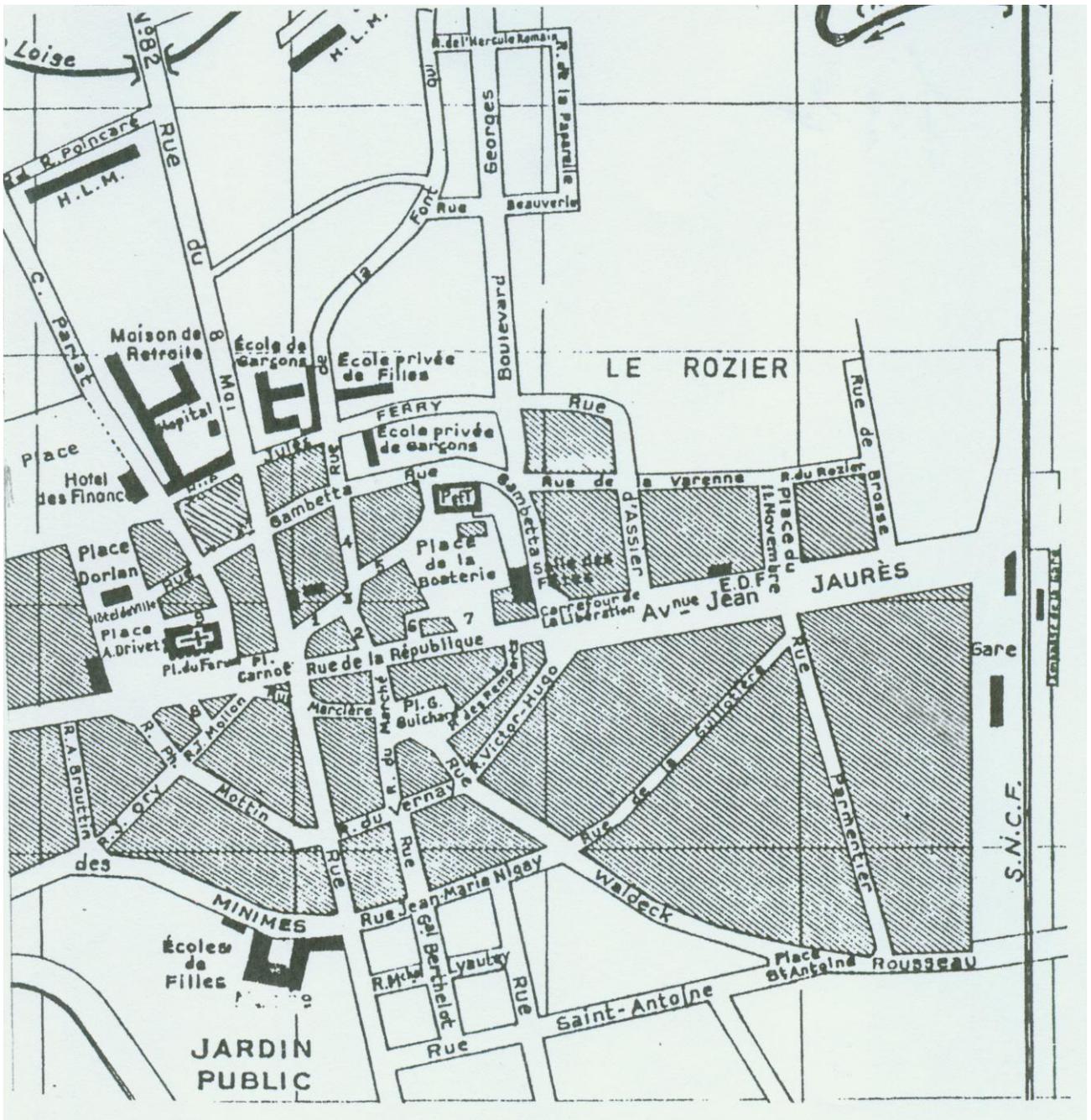
L'emplacement est choisi au printemps 1920 (fig. 2 et 3)

M. le maire invite l'assemblée à désigner l'emplacement où devra être érigé le monument aux enfants de Feurs morts aux armées pendant la guerre 1914-1918. L'assemblée, à l'unanimité, décide de l'ériger à la place de la croix de mission face à la chapelle des Martyrs. La croix sera transportée ailleurs, dans le nouveau cimetière, par exemple, ou en tout autre emplacement convenable (séance du 17 mai 1920).

Présents : Drivet, Pariel, Maître, Joly, Dumillier, Nicolas, Blein, Bersicat, Chevenard, Triomphe, Larue Blanchard, Allier, Drenard, Bonnet, Ponvianne.

Absents : Peronnet (Alex.), Tissot, Badiou, Geloffier, Galvin, Magat, Peronnet (Alf.).

⁸ La longueur de cette carrière municipale est comparable à celle de Louis Dupin, maire de Montbrison de 1919 à 1942.



2 - Plan de localisation (extrait d'un plan dressé par G. de Lempis, expert géomètre).



**3 - La place des Martyrs vers 1900. Au fond, la chapelle édifée en 1826 ;
au premier plan, la croix de mission érigée en 1864.**

Le choix d'un projet de monument prévu pour 1921

D'après les documents conservés aux archives municipales, il apparaît que la municipalité Drivet avait lancé un concours dès la fin de 1920. Il subsiste les traces de cinq réponses, datées de février 1921, ce qui ne constitue certainement qu'une partie des candidatures ⁹.

Toutes les composantes nécessaires à la mise en œuvre du projet étaient donc en place et l'on pouvait en espérer une réalisation rapide. Il n'en fut rien car le bouclage du financement demanda bien du temps et l'emplacement initialement prévu fit l'objet de débats.

La recherche du financement : une œuvre de longue haleine

M. le maire rend compte à l'assemblée que le comité des œuvres chargé de recueillir les fonds nécessaires à l'érection en la commune d'un monument commémoratif aux morts pour la France, possède en ce moment une somme de 11 575 F à laquelle il peut ajouter 3441,40 F reliquat de sa gestion des années de guerre, soit au total 15016,40 F ; la somme est insuffisante et la souscription n'est pas close, il a donc (illisible) de proposer au conseil municipal de commémorer nos morts dans une journée de novembre prochain par l'apposition en la mairie d'une plaque de marbre sur laquelle seront gravés les noms des défunts ¹⁰. Le monument ne sera érigé que plus tard, lorsque les fonds nécessaires seront assurés, soit par de nouvelles souscriptions, soit par une subvention de la commune.

Approbation à l'unanimité (séance du 25 avril 1919).

⁹ Cf. *infra*.

¹⁰ Un tel vœu avait été émis dès novembre 1916 par le conseiller Galvin. Sa réalisation fut remise à la fin des hostilités. Nous n'avons pas trouvé trace de cette plaque. Elle n'existe pas à la mairie.

Présents : Drivet, Vinot, Badieu, Pariel, Triomphe, Larue, Delorme, Ory, Chevenard, Gibert.

Absents : Fraisse, Galvin, Goléo, Lafay, Maillere, Péronnet, Geloffier.

Il [le maire] explique que pour faire face à la dépense, il faut trouver une somme minima de 30 000 F. Le comité de souscription dispose encore de 12 000 F, après paiement de la plaque nécrologique qui sera installée dans la mairie, et propose un prélèvement de 10 000 F sur les bénéfices du ravitaillement en farine et charbons. Cette somme de 22 000 F, certaine, permettra d'engager les pourparlers et le comité et le conseil municipal examineront, l'un et l'autre, les moyens de trouver la somme en supplément (séance du 17 mai 1920).

La recherche du financement commence donc au printemps 1919, période à laquelle les fonds disponibles s'avèrent nettement insuffisants. Néanmoins les morts seront honorés. La plaque nécrologique, qui n'est pas encore installée en 1920, a coûté, semble-t-il, 3 000 F. La dépense envisagée pour le futur monument devrait se situer au-delà de 30 000 F.

Pour compléter la somme, pourquoi ne pas envisager d'organiser une fête ¹¹ ?

Un fâcheux contretemps

Parmi les demandes diverses émanant du conseil, l'une d'elles propose *l'organisation au printemps [1924] d'une fête payante au parc de la ville, dont les recettes seront intégralement versées au monument aux morts. L'organisation de cette fête sera placée sous le patronage du comité local, créé pour cette oeuvre* (séance du 2 décembre 1923). Cette initiative ne trouva pas la conclusion espérée.

En vue des élections municipales de mai 1925 ¹² l'équipe en place avait produit un imprimé résumant le bilan de son action municipale. Un exemplaire figure dans le registre des délibérations. Les lignes concernant le monument aux morts nous apprennent que cette manifestation ne put avoir lieu en son temps compte tenu du climat politique tendu que devait connaître Feurs durant la période préélectorale des législatives du printemps 1924.

L'insuffisance des ressources pour construire sur une voie publique un monument digne de ceux dont il doit rappeler le souvenir aurait pu être comblé l'année dernière si un incident fâcheux n'était venu troubler l'accord que nous avons réussi à maintenir pendant trois années entre tous les habitants, en nous interdisant d'organiser des manifestations populaires à caractère nettement politique. L'autorisation pour organiser un concours de gymnastique, retirée par l'unanimité du conseil municipal pour des raisons de dignité, et surtout de prudence, a rendu impossible l'organisation projetée en faveur de la caisse du monument. Nous regrettons ce retard, mais nous espérons que le souvenir de cet incident sera suffisamment atténué pour que la nouvelle municipalité puisse, dès son arrivée, examiner cette question d'accord avec le comité de souscription en ayant la certitude que la décision prise sera acceptée de tous les habitants et que la cérémonie d'inauguration les groupera tous autour du monument (séance du 4 avril 1925).

Dans ce texte, il est fait allusion à un différent qui a opposé un an auparavant, au printemps 1924, la municipalité à la Fédération des patronages catholiques et dont rend compte la délibération du 1^{er} mars 1924. Le conseil s'était réuni suite à un article paru dans *Le Mémorial* le 19 février. Cette Fédération avait formulé le projet d'organiser à Feurs un concours départemental de gymnastique devant se dérouler en juillet de cette même année, et auquel la municipalité avait donné son accord. La Fédération avait ouvert, dès le mois de février, une souscription publique et ceci malgré *l'engagement formel* de son représentant local, M. Rousson, *qu'aucune souscription*

¹¹ Les 12,13 et 14 juin 1926, la Société des Poilus de Saint-Etienne fit organiser par M. Houcke-Rancy un spectacle de cirque au Vélodrome « pour le monument aux morts et les caisses de retraites ».

¹² En mai 1925, A. Drivet fut réélu à la mairie, ainsi que dix-sept membres de l'ancien conseil.

publique ne serait faite par le comité [de la Fédération] ¹³. La lettre du maire au président de cette dernière étant restée sans réponse et la souscription se poursuivant ¹⁴, celui-ci a cru de son devoir, sans attendre le programme définitif de la manifestation, d'appeler le conseil municipal à délibérer à nouveau sur la demande [le 1^{er} mars 1924]. Le conseil revint sur son accord..

La municipalité, outre la concurrence financière pour sa propre manifestation programmée au mois de mai, considéra se trouver devant une véritable provocation politique.

Ce fait révélait chez quelques membres du comité un état d'esprit qui pouvait faire craindre des difficultés plus sérieuses au moment de la manifestation qui avait lieu au lendemain des élections législatives, se souvenant ainsi des incidents de Roanne en 1914 et de Saint-Etienne en 1920, il apparaissait que la responsabilité du comité et du maire pouvait être gravement engagée en autorisant une manifestation dont le caractère politique est indéniable. Le maire fait observer que depuis 1919, toutes les fêtes organisées à Feurs avaient gardé un caractère de neutralité absolue qui avait permis à des hommes de toutes les opinions de s'associer pour en assurer le succès, alors que le concours dont il est question aurait par la force des choses un tout autre caractère ; il faut déplorer cette affaire, car il n'y a pas lieu de douter que la tranquillité du pays, conservée jusqu'à ce jour, en sera troublée et que momentanément, il sera difficile d'organiser des fêtes populaires avec le même succès que pendant ces dernières années.

Il ajoute que si le conseil prend la décision de rejeter la demande, ainsi que semble l'indiquer la discussion, le commerce local subira de ce fait préjudice dont les adversaires de la municipalité ne manqueront pas de se servir pour agiter l'opinion publique.

Cet incident est révélateur de l'atmosphère politique qui régnait alors autour du thème de la laïcité en particulier, ce que souligne A. Drivet.

L'événement se situe deux mois avant les élections législatives du 11 mai 1924 qui constituèrent dans la Loire un succès pour le Cartel des gauches ¹⁵. Le 15 juin, le radical-socialiste E. Herriot forma un gouvernement qui provoqua une violente réaction du monde de l'argent et des milieux conservateurs, catholiques en particulier ¹⁶. La provocation de la part de la Fédération des patronages catholiques que pressentit la municipalité ne fut peut-être pas une illusion ¹⁷.

Notons que c'est en juin 1924 qu'un monument commémoratif fut achevé dans la chapelle Jeanne-d'Arc de l'église Notre-Dame : *une plaque de marbre portant les 201 noms des enfants de Feurs, tombés au champ d'honneur, une décoration de feuilles de laurier et d'écussons rappelant les grands faits de la guerre* ¹⁸. Le curé Unal, peut écrire dans le bulletin paroissial de juillet 1925 : *Ce monument commémoratif est le seul que possède aujourd'hui la ville de Feurs pour honorer la mémoire de ces glorieux morts* ¹⁹.

¹³ La Fédération avait fait également d'autres promesses dont nous ne connaissons pas la contenu. A. Drivet craignait que celles-ci ne soient également pas tenues.

¹⁴ Le compte rendu de la délibération du 1^{er} mars mentionne le fait que cette souscription provoqua des protestations parmi la population.

¹⁵ Le Cartel des gauches succéda au Bloc national qui remporta les élections au lendemain de guerre. Il regroupait la gauche radicale, et les socialistes SFIO.

¹⁶ Le gouvernement envisagea la suppression de l'ambassade du Vatican, l'extension des lois laïques en Alsace-Lorraine et l'application avec vigueur de la loi sur les congrégations suspendue en 1914.

¹⁷ C'est au cours de cette période 1924-1925 que naquit la Fédération nationale catholique présidée par le général Castelnau. C'était un vaste rassemblement de caractère exclusivement défensif qui visait à mobiliser l'ensemble des fidèles sur le plan civique en dehors des luttes de partis. Il manifesta une opposition ardente contre le Cartel des gauches. En mars 1925, l'assemblée des cardinaux et archevêques de France adopta un texte d'une grande dureté vis-à-vis du gouvernement mais aussi de l'État laïque.

¹⁸ Curé UNAL, *Miettes d'Histoire*, supplément à *L'Echo paroissial* de Feurs, 1925. Le nombre des victimes inscrites est supérieur à celui du monument officiel. Cela s'explique par le fait que le monument de l'église prend en compte les disparus.

¹⁹ Et la plaque de marbre de l'hôtel de ville gravée des noms des victimes dont il est question dans la délibération du 25 avril 1919 ?

La municipalité ne pouvait guère laisser cette situation durer plus longtemps. Et pourtant...

Huit ans après la fin du conflit la question du financement apparaît comme enfin réglée

La dépense envisagée (entre 30 000 et 50 000 F) était conséquente. M. Luirard ²⁰ a recensé les sommes engagées par 56 communes de l'arrondissement de Montbrison : 26 de 5 000 à 10 000 F francs, 17 entre 10 000 et 25 000 F, 1 entre 25 000 et 50 000 F ²¹.

Les ressources du comité du monument déposées à la Société générale et placées en bons du Trésor s'élevaient en 1919 à 18 500 F ; elles s'élèvent aujourd'hui à 40 853 F 50, grâce aux intérêts et surtout aux dons qui lui ont été attribués souvent par l'initiative de la municipalité (séance du 4 avril 1925).

Sur la proposition du maire il [le conseil municipal] décide d'inscrire au budget additionnel de cette année, la somme de 7 000 F pour porter le montant d'encaisse à 50 000 F, somme qui paraît indispensable à l'exécution d'un monument digne de la cité (séance du 13 mars 1926).

Au sujet du monument aux morts, M. le maire fait connaître qu'après nouveaux renseignements, il a demandé à l'auteur du projet un rabais sur le prix demandé ; un rabais de 7 000 F a été consenti ²². M. le maire continue ses démarches pour obtenir un rabais plus important ²³ (séance du 22 octobre 1927).

Les problèmes de financement ont donc été déterminants dans la réalisation du projet, ce qui ne fut pas rare dans le département où de nombreuses communes connurent une situation semblable. Par exemple à Saint-Etienne le « Comité du monument du Souvenir de la Victoire et de la Paix » ne disposait à la fin du mois de février 1928 que d'environ 500 000 francs pour faire face à un devis estimé à 950 000 francs. Il lança un appel à la municipalité dont la contribution votée en 1921 se montait à 25 000 francs ²⁴. Le monument de Saint-Etienne ne fut inauguré qu'en 1933.

Pour quelle(s) raison(s) la municipalité de Feurs n'envisagea-t-elle pas une demande de subvention au conseil général comme l'avaient fait beaucoup de petites communes du département ²⁵ ?

La loi du 25 octobre 1919 rendait possible cette démarche dont la loi de finances du 31 juillet 1920 fixait les modalités. La subvention principale variait de 4 à 15 % de la dépense totale en fonction des morts par rapport à la population. Une subvention complémentaire, variable selon la richesse des communes, pouvait être également sollicitée de l'administration.

Désirait-elle demeurer maîtresse de ses choix ²⁶ ? Voyait-elle dans cette réalisation d'abord une affaire de citoyens, en dehors de toute intervention de l'Etat ?

La solution du recours à une souscription fut très répandue dans la Loire : elle représenta 80% du financement du monument de Feurs, chiffre comparable à ceux de Saint-Etienne et de Roanne.

²⁰ LUIRARD (M.), *La France et ses morts. Les monuments commémoratifs de la Loire*, université de Saint-Etienne, 1977.

²¹ Pour 128 communes de la Loire les chiffres sont les suivants : 28 en dessous de 5 000 francs, 48 entre 5 000 et 10 000 francs, 39 entre 10 000 et 25 000 francs et 13 au-dessus.

²² Le montant de ce rabais correspondait à celui de la subvention de la municipalité.

²³ La même démarche, compréhensible, se retrouve aussi à Saint-Etienne, par exemple. Le devis présenté par l'architecte lyonnais Tony Garnier en juin 1927 (1 352 882 francs) fut abaissé en février 1928 à 951 695 francs.

²⁴ *Le Poilu de la Loire*, 10 novembre 1928.

²⁵ ADL, 1M 164. Ce fut le cas par exemple des communes de Chambéon, Nervieux, Marcilly-le-Pavé, Bard, Cervières, Cezay, Margerie-Chantagret.

²⁶ L'octroi d'une subvention impliquait que les projets de monuments soient examinés par une commission instituée à cet effet.

Une implication financière plus énergique de la municipalité qui aurait sans doute permis de régler plus rapidement ce projet, était-elle possible ?

Dans le compte rendu de la délibération du 4 avril 1925, au terme du mandat municipal, nous lisons : *Nous en aurons terminé avec ce compte rendu lorsque nous aurons ajouté que si nous n'avons pas pu réaliser notre promesse de construire le monument aux morts de la guerre cela a tenu à diverses circonstances sur lesquelles quelques explications sont nécessaires* ²⁷. Le Comité, qui disposait de 40 000 F en 1925, comptait sur les recettes de sa souscription pour boucler son budget. Y serait-il parvenu ?

En dehors de la poursuite de l'extension des réseaux de voirie, de grands projets étaient en cours durant les années vingt et pour le financement desquels il fallut établir des montages budgétaires complexes. En 1923 la municipalité avait fait l'acquisition du domaine des Minimes (coût : 455 000 F plus 60 000 F de frais divers) pour laquelle elle avait dû avoir recours à l'emprunt ²⁸. Elle y avait entrepris d'importants aménagements intérieurs (école publique de filles, maternelle, musée) et extérieurs : parc municipal, terrains de sport et surtout le nouvel hippodrome inauguré le 5 septembre 1926. En 1923, elle avait contracté deux emprunts d'un montant total de 236 000 F pour des travaux concernant les réseaux d'adduction d'eau, d'égouts, et la construction du pont sur la Loire ²⁹.

Nous apprenons par ailleurs que *les recettes ordinaires de la ville s'élevaient à 86 970 F en 1919 et à 275 032 F en 1924 et les disponibilités en fin d'exercice, toutes dépenses soldées, étaient de 46 000 F en 1919, elles sont de 102 000 F au 15 avril 1924* (délibération du 4 avril 1925) ³⁰.

Les marges financières de la municipalité ne permettaient donc pas un très gros apport.

Si le projet de construction du monument aux morts ne constitua probablement pas une priorité dans le budget communal, on ne saurait parler pour autant de négligence. La lenteur avec laquelle évoluait le projet dut inquiéter les organisations d'anciens combattants qui s'en ouvrirent à la municipalité :

M. le maire fait donner lecture de trois vœux émanant des sociétés locales demandant la réalisation du projet de monument (séance du 13 mars 1926).

La *Société des Poilus du canton de Feurs* devait certainement faire partie de ces *sociétés locales* qui ne sont pas nommées dans le compte rendu de la délibération ³¹. Cette dernière existait depuis 1920 et MM. Geny et Desmure en assuraient alors la présidence et la vice-présidence. L'assemblée générale du 8 février 1922 rassembla 192 membres (pour 200 mandats) ³².

Elle organisait le banquet annuel à l'occasion du 11 novembre, participait aux inaugurations des monuments aux morts des communes voisines de Feurs (Chambéon, Magneux-Hauterive, Saint-Etienne-le-Molard, Cleppé). Le 26 décembre, A. Drivet honorait de sa présence un arbre de Noël au profit des orphelins de guerre qui réunit une soixantaine d'enfants ³³. Le maire fut également présent auprès de MM. Bizardes, sous-préfet de Montbrison, et Beynet, président de la

²⁷ Allusion à la « fête manquée » de 1924.

²⁸ En juin 1926, M. L. de Boubée de la Couture, vendeur des Minimes et de leurs dépendances, n'avait reçu que 100 000 F sur le montant de la vente. Pour le règlement des 355 000 F restants, il fut prévu deux versements dans les mois qui suivirent alimentés par des fonds propres mais surtout provenant d'emprunts (68 %) aux hospices de Feurs, au bureau de bienfaisance, et du produit de la vente de la cure (21 %).

²⁹ Les travaux de construction du nouveau pont sur la Loire, remplaçant le vieux pont suspendu de 1832, s'achevèrent au printemps 1927.

³⁰ Archives municipales. Le compte administratif pour l'exercice de 1921 fait apparaître un excédent de recettes de 73 336 F.

³¹ Il existait, à Feurs, une association des Mutilés de guerre et une section cantonale des Pupilles de la Nation. Chacune de ces associations recevait de la municipalité une subvention annuelle de 100 F.

³² *Le Poilu de la Loire*, février 1922.

³³ *Ibid*, janvier 1921.

Fédération de la Loire des Anciens Combattants, lors du congrès fédéral qui se tint à Feurs le 9 mai 1926³⁴. Peut-être que durant les conversations du banquet évoqua-t-on le monument aux morts de Feurs...

Par contre nous n'avons pas retrouvé mention d'une éventuelle participation de cette Société au financement du monument, comme à Saint-Etienne par exemple. En novembre 1921, elle organisa à Feurs une fête, mais au profit de la Caisse de secours et des retraites³⁵. Les anciens combattants constituaient cependant un groupe de pression important dans l'opinion publique et leur intervention, en mars 1926, ne fut certainement pas étrangère au vote de la subvention municipale.

Le choix de l'emplacement et la nature du monument ne semblent pas avoir fait l'unanimité

Le problème du choix du lieu d'implantation du monument aux morts se posa à toutes les communes et les réponses furent diverses selon les disponibilités... et les opinions politiques : place de la Mairie, de l'église, le cimetière. A Feurs, pouvait-on envisager un autre emplacement que celui choisi, en 1920, à l'unanimité du conseil : *à la place de la Croix de mission face à la chapelle des Martyrs* ?

A défaut de reprendre les termes des discussions qui ont pu avoir lieu à ce sujet et que nous ignorons, envisageons les emplacements disponibles et aménageables à l'instar de ce qui se faisait dans les autres communes.

La statue du colonel Combe se dressait alors sur la place de l'Hôtel-de-Ville, il aurait été peu esthétique d'y ajouter un second monument. De plus, la présence puissante de l'église sur cette place ne devait guère enthousiasmer la municipalité d'alors. L'implantation dans le cimetière se serait heurtée de la part des élus au même ostracisme.

La place du Marché (aujourd'hui G.-Guichard) n'offrait pas un dégagement suffisant et de plus elle était indispensable pour accueillir le marché du mardi.

Le parc des Minimes, acquis en 1923, offrait de larges espaces disponibles, malgré sa situation alors un peu marginale au sud du centre urbain. Cette possibilité fut-elle évoquée après son achat ?

La désignation précise de l'emplacement choisi fait référence aux deux monuments élevés au XIX^e siècle place des Martyrs³⁶ : la croix de mission et la chapelle des Martyrs³⁷. Cet espace ne put être qualifié de place qu'à partir du début du XX^e siècle, lorsqu'il fut intégré dans l'espace urbain. Cette place constitue le résultat d'une construction tout au long du XIX^e siècle, en liaison avec des circonstances diverses.

La chapelle qui en constitue le décor de fond, en direction du parc du Rozier, en fut l'élément originel. Pierre-Marie d'Assier (1785-1864), maire de Feurs depuis 1816, et le curé Vial

³⁴ Le congrès de 1930 se déroula à Montbrison en présence du président du conseil, André Tardieu.

³⁵ *Le Poilu de la Loire*, novembre 1921. Mais la manifestation fut gâchée par l'accident ferroviaire qui en février coûta la vie à dix jeunes classards. La fête se limita à un concert donné salle Garand (Ciné-Théâtre actuel, situé rue de la République).

³⁶ Archives municipales. *C'est sous cette appellation, transmise par la tradition qu'est désignée habituellement la place sur laquelle est édifiée la chapelle élevée aux victimes de 1793 (...). Dans la nomenclature des rues et des places, celle-ci est désignée sous l'appellation d'avenue du Rozier* (J. Ory).

³⁷ L'emplacement de la fosse commune où furent ensevelies les victimes de la Terreur durant l'hiver 1793-1794 demeura vivace dans les mémoires. Le tertre qui la recouvrait était épargné par les labours et appelé *le champ des martyrs*. Serait-ce l'origine du vocable *chapelle des Martyrs* qu'utilise l'abbé Roux en 1851 ? En 1826 l'édifice est dénommé *chapelle funéraire* puis *chapelle expiatoire* par A. Broutin en 1865.

furent en 1823, à l'origine du projet de construction de cette chapelle funéraire. Les travaux s'achevèrent en 1826.

Son emplacement désigné était celui où avaient péri nos trente-deux dernières victimes, enfermant encore les restes de vingt-huit. Le carré de l'édifice fut tracé de manière à ce que sa façade, placée sur le point de réunion des deux chemins, permit à la partie postérieure que devait occuper l'autel, de se trouver sur la fosse même d'où venaient d'être tirés les ossements et où ils devaient être rétablis dans un lieu convenablement ménagé à cet effet ³⁸.

Au milieu du siècle c'est encore un lieu isolé que la rigidité de l'architecture ³⁹, et le matériau de la chapelle (granit), ainsi que l'environnement végétal rendaient sombre et austère : *Ce lieu indépendamment des graves souvenirs qu'il rappelait, était encore disposé pour le recueillement par sa situation loin de l'enceinte de la ville dont il était séparé par des clôtures et des jardins* ⁴⁰ (fig. 4).



Lyon. Lith. Brunet, Fonville et C. G. rue Sainte-Catherine, 21.

4 - Lithographie de BRUNET, FONVILLE, rue Sainte-Catherine, Lyon. Pl. h.-t. de l'ouvrage de Pierre-Marie d'Assier, 1859. Elle est inspirée par une lithographie de MALAPEAU, rue Mazarine, Paris. Conservée au Cabinet des Estampes et qui fut offerte aux souscripteurs en 1823.

Le dessin de la chapelle n'est pas tout à fait exact : les acrotères situés aux extrémités du fronton et surtout le décor figuré sur celui-ci, ainsi que les ornements sur les antes bordant les escaliers n'ont certainement jamais existé.

Mais l'intérêt essentiel de ces documents réside dans l'évocation de l'atmosphère que l'on imaginait au XIX^e s. pour le lieu et le monument : solitude, douleur et recueillement.

³⁸ D'ASSIER (P.-M.), "La Chapelle des Martyrs", in *L'Assemblée Bailliagère de la province de Forez*, 1860, réédit., 1983, p. 70.

³⁹ Des architectes départementaux, dont Dalgabio de Saint-Etienne, firent hommage de projets architecturaux. On préféra celui de Joseph d'Assier (1793-1853), frère du maire. Pour lui, *l'architecture moderne offrait peu à imiter dans le genre à la fois monumental et sacré, que l'Antiquité, type du beau dans les arts, était la source la plus pure à consulter, et devait préférablement servir de guide (...)*. Le projet qui a réuni le plus de suffrage est celui en forme de temple grec.

⁴⁰ D'ASSIER (P.-M.), *op. cit.*, p. 70.

Le terrain, en face de la chapelle, resta longtemps un espace mal défini, sans aucun aménagement et servant pour des foires aux chevaux.

En 1864, suite à l'initiative du curé Mathevet, on y implanta une croix dite « de mission », en bordure du chemin conduisant à la route de Lyon.

La partie de la croix [en pierre de Volvic] qui porte le Christ, de grandeur presque naturelle, repose sur le fût d'une élégante colonne. Un socle hexagonal, supporté par trois marches complète le monument (A. Broutin).

A la même époque, l'ouverture de l'avenue de la Gare (aujourd'hui Jean-Jaurès), que l'on eut l'heureuse idée d'élargir par des contre-allées plantées d'arbres, devint un pôle attractif.

C'est avec un certain lyrisme que A. Broutin note la valeur purement esthétique présente dans ces aménagements urbains alliant Histoire et Modernité ⁴¹ :

L'érection d'une croix de mission sur la ligne nord des promenades, en face de la chapelle expiatoire, orne le paysage et attire les regards par ses grandes proportions.

Cette croix de mission, la chapelle expiatoire, le chemin de fer, sa gare en forme de chalet, les machines à vapeur qui s'y croisent sans cesse, tout contribue à former un tableau varié, encadré dans les montagnes du Lyonnais qui composent le fond du paysage ⁴².

L'urbanisation, de type résidentiel, s'intensifia. En 1866, on comptait 7 habitations pour 37 résidents. Dix ans plus tard, on dénombra 17 maisons abritant 78 personnes. En 1891, ces chiffres se sont élevés à 25 pour les habitations et à 137 pour les habitants.

Dès lors il devint nécessaire de fixer les limites de la place dans le parcellaire. Ce fut en 1897, sous la municipalité de Charles Dorian, que le bornage définitif fut mis en place ⁴³. L'aménagement en square, la plantation d'arbres en 1910 donnèrent son visage définitif à cet espace public.

La place des Martyrs présentait ainsi bien des avantages : un lieu ouvert, en bordure de l'avenue de la Gare, au cœur d'un quartier nouveau et de belle allure. Cela constituait peut-être une raison suffisante pour le choisir.

Par contre, ce lieu se trouvait marqué depuis un siècle par un tragique et puissant souvenir de l'histoire révolutionnaire locale que la présence de la chapelle funéraire et l'inscription en latin gravée sur le linteau de sa façade rappelaient avec force :

A Dieu très bon et très grand, en ce lieu où des Foréziens périrent pour leur Roi et leur Foi, dans les temps impies en 1793, Louis XVIII, Roi restaurateur de l'ordre établi et les augustes Princes, s'unirent aux citoyens de toutes les classes par une souscription ont élevé cette chapelle en 1824.

Ce texte affirmait la volonté de renouer, dans la concorde, et par-delà les *temps impies* révolutionnaires, les fils du Temps de la monarchie et de la religion.

La chapelle se trouvait ainsi dotée, en plus de son caractère funéraire, d'une forte charge politique et religieuse.

Ce dernier caractère se trouvant renforcé par la présence de l'imposante croix de mission à l'entrée de la place.

⁴¹ BROUTIN (A.), *Histoire de la ville de Feurs*, 1863, réédit. 1993, t. III, p. 536.

⁴² Du fait de l'urbanisation, le paysage est beaucoup moins ample de nos jours !

⁴³ Archives municipales. J. Ory était alors membre du conseil municipal. Il regretta que, par économie, la municipalité n'ait pas acquis alors plus de terrain pour rendre la place plus spacieuse, avant que les constructions ne s'implantent de part et d'autre.

La coexistence en ce lieu de trois monuments n'était guère envisageable et la municipalité avait opté, dès l'origine du projet, pour la seule option possible : le déplacement de la croix de mission au cimetière.

Que deviendrait alors la chapelle dans la nouvelle perspective de la place ?

La présence en son sein des restes des victimes lui confère la forte puissance symbolique d'un tombeau, bien supérieure à celle d'un monument commémoratif. Comment intégrer l'un et l'autre au sein de l'espace ?

Dès lors, l'emplacement et la nature du monument aux morts méritent d'être à nouveau considérés. Une fois la croix déplacée, le monument aurait très bien pu être édifié plus au centre de la place. Cela aurait pu se concevoir si le choix du monument ⁴⁴ s'était porté sur une structure en hauteur, de type pyramidal par exemple, pouvant compenser la hauteur de la chapelle sans la masquer. Hors, le monument choisi se caractérise par une extension en largeur ⁴⁵. Le choix de le positionner en bordure de l'avenue de la Gare, outre qu'il permet de respecter le rapport d'échelle entre les deux monuments ⁴⁶, participe du désir de le rendre plus visible et de l'intégrer davantage au décor de la rue qu'à celui de la place qu'il vient en quelque sorte « sceller ». Nous retrouvons la même préoccupation de produire « un bel effet » qu'évoquait précédemment A. Broutin en 1865, quand la croix de mission fut érigée.

Comme cette dernière, le monument se dresse dans une parfaite axialité avec la Chapelle des Martyrs. Celle-ci, déjà en partie masquée par les arbres (fig. 5), ne demeure plus que partiellement visible dans l'axe des colonnes du monument (fig. 6). Derrière le choix d'une esthétique urbaine faut-il y voir aussi une intention politique qui n'aurait pas échappé à une partie de l'opinion publique ?



5 - Place du 11-Novembre. Le monument aux morts et les arbres masquent totalement la chapelle. Au premier plan, l'avenue Jean-Jaurès.

⁴⁴ Chronologiquement, le choix de l'emplacement, sur lequel la municipalité ne revint pas, précéda celui du monument.

⁴⁵ Cf. *infra*.

⁴⁶ Ce que n'aurait pas permis un positionnement au milieu de la place. Le toit de la chapelle aurait dominé le monument aux morts.



6 - ... qui n'est plus visible qu'au travers de la colonnade

En 1929, lors de l'inauguration ⁴⁷, le président du Comité en se défendant d'avoir voulu attenter à des croyances, reconnaissait ainsi implicitement que le projet avait suscité des réactions et la remise en question des choix initiaux. Ainsi dans le compte rendu d'une délibération du Conseil au printemps de 1926, nous pouvons lire :

M. le maire (...), fait l'historique du projet (...). Comme la question de l'emplacement est mise en discussion par un des vœux le conseil délibère et, après examen, maintient le choix de l'emplacement fait par les précédents conseils et le Comité de souscription ainsi que le caractère du monument (séance du 13 mars 1926).

Durant les six années qui suivirent la décision initiale, la question dut rebondir de façon récurrente au sein d'une opinion qui s'avérait, alors plus que de nos jours, très sensible aux symboles. Le déplacement du monument aux morts de Veauche ⁴⁸ ou de celui de la croix de mission du Pré-de-la-Foire (place du Peuple actuelle) à Saint-Etienne ⁴⁹ à la fin du XIX^e siècle en témoignent.

⁴⁷ Cf. *infra*.

⁴⁸ Archives départementales de la Loire, 1M614. En 1920, l'installation du monument dans le cimetière provoqua une polémique. En 1930, lorsque le monument fut transféré sur une place publique et que le maire eut fait disparaître la croix existant sur le monument la polémique prit une dimension encore plus grande : pétition, procédure en annulation etc., animée par les milieux catholiques.

⁴⁹ CRETIN (C.), "Quelle place aux Ursules ?" *In : Saint-Etienne, Histoire et Mémoire*, n° 239, sept. 2010, p. 28.

Le choix du monument

Il fallait choisir quel type de monument allait commémorer le sacrifice des enfants de Feurs. Dès la fin de la guerre de nombreuses entreprises proposèrent des catalogues aux communes. En fait, plus de 80 % des municipalités de la Loire choisirent de faire appel à des artistes locaux⁵⁰. Présentèrent leur candidature : Félix Couble, E. Foret, Clément Laval, tous trois sculpteurs ou architectes lyonnais, Alfred Rochette, sculpteur stéphanois et enfin une entreprise du Nord (Jeumont), Edouard Rombaux-Roland. Il faut ajouter deux documents intitulés « Verdun n° 1 » et « Verdun n° 2 » dont nous ignorons la provenance⁵¹.

Les devis conservés sont datés de la fin du mois de février 1921 et numérotés au crayon. Le nombre inscrit le plus élevé est 12 bis. Cela prouve que le nombre des propositions fut supérieur aux six documents retrouvés. Les prix s'alignaient sur la somme maximum, sans doute proposée par la mairie, soit 35 000 F.

Trois ans plus tard, le choix était-il établi de façon définitive ?

Sont prises en considération (...) une demande d'explication au sujet du choix du monument à ériger à Feurs aux soldats morts pendant la guerre (séance du 21 juin 1924).

Pourquoi une explication? Le choix du monument était très certainement arrêté à cette date, mais sa réalisation tarda à démarrer :

M. le maire donne à M. Blein diverses explications sur l'érection du monument à élever à Feurs aux morts de la guerre 1914-1918 (séance du 27 février 1927).

Il aurait été intéressant de savoir lesquelles.

Le monument et sa symbolique

Les communes durent faire face, comme nous l'avons constaté, à des impératifs financiers souvent très contraignants mais aussi à des choix idéologiques. Monument purement funéraire ? Patriotique ? Exalter l'héroïsme ? La municipalité et le Comité de Feurs avaient proposé en 1920 que soit suggérée l'horreur de la guerre, volonté que n'exprime pas du tout le monument finalement choisi.

Nous ne disposons pas des documents graphiques qui étaient joints aux propositions de projets faites en 1921. La correspondance permet parfois de les entrevoir.

Tous les monuments proposés en matériaux divers, comportaient un ou des éléments de statuaire (marbre ou bronze) dont une allégorie de *la France triomphante qui grâce au courage et au sacrifice de ses enfants se dresse plus énergique et plus puissante sur le sol éventré de la guerre* (projet de E. Fouret), *une veuve éplorée et son enfant effrayés par le spectacle des ruines encombrant le paysage* (projet A. Rochette), *une statue (?) de 2 m 10 de hauteur, en marbre ou en bronze* (projet G. Rombaux-Roland), *un groupe de sculpture et de statues, rameau d'olivier et couronne de laurier (?)* proposé par F. Dumas. Dans deux projets des obus délimitaient l'entourage du monument. Ce sont là des thèmes fréquemment choisis par les communes⁵².

⁵⁰ LUIRARD (M.), *op. cit.*, p. 135. Parmi eux, citons le sculpteur Joanny DURAND, d'origine boënnaise et professeur aux Beaux-Arts de Saint-Etienne. Il fut, entre autres, l'auteur des monuments de Boën, Sail-sous-Couzan et du lycée Claude-Fauriel à Saint-Etienne.

⁵¹ Voir annexes.

⁵² PROST (A.), "Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ?", in NORA (P.), *Les lieux de mémoire*, T. I, La République, 1984, p. 125 à 225. Le caractère stéréotypé des choix amena le ministère de

Aucun de ces projets ne fut retenu par la municipalité et le Comité de Feurs. Le choix se porta (mais à quelle date ?) sur celui des frères INDUNI, sculpteurs à Saint-Etienne (fig.7) et dont nous n'avons pas retrouvé le devis. Ceux-ci ont travaillé avec Léon Lamaizière, architecte en chef de la ville de Saint-Etienne où il a laissé de nombreuses réalisations. En particulier, ils participèrent avec lui à l'édification du monument en l'honneur de Charles Dorian, inauguré en juillet 1905⁵³, à la construction en 1907-1908 de l'immeuble sis au 14 place Jean-Jaurès, alors siège du journal *La Loire républicaine*. Ils furent également les auteurs, en 1895, des sculptures de la salle des fêtes et du grand escalier de la préfecture. Ils ne manquaient donc pas de références⁵⁴.



7 - Signature des frères INDUNI sur l'un des pilastres du monument.

Comme le remarquait le correspondant de *La Loire Républicaine*, le monument de Feurs est plus une œuvre d'architecte que de sculpteur. Il se caractérise à la fois par une très grande simplicité et par une conception élaborée. Le matériau utilisé, un calcaire blanc, se démarque fortement de l'austère granit gris utilisé pour la chapelle.

Mais il est fortement probable que l'architecture de cette dernière ait influencé le choix des lignes du monument qui, elles aussi, s'inspirent de l'antique (fig. 8). Une colonnade constituée de quatre colonnes relie les deux stèles courbes où sont gravés les noms des 192 victimes répartis dans les cinq années que dura le conflit. Un entablement portant l'inscription : *Hommage à nos morts*, la surmonte. Sur chacun des côtés deux pilastres, rajoutés au projet initial, lui donnent plus d'ampleur par rapport à la largeur de la place que le monument occupe très largement.

Le décor, également issu de l'imagerie antique, se limite à des urnes cinéraires, des appliques de feuilles de chêne symboles de puissance, et de majesté (fig. 9). Une couronne de laurier en bronze, plaquée au centre de la colonnade, illustre la Victoire⁵⁵.

Un certain nombre d'éléments sont significatifs des intentions qui ont déterminé le choix du monument⁵⁶. Tout d'abord sa grande sobriété le démarque à la fois des monuments purement

l'Intérieur à dénoncer dans une circulaire du 10 mai 1920 la banalité attristante des projets (M. LUIRARD, *op. cit.* p. 27).

⁵³ A Saint-Etienne, ce monument se dressait à l'angle de l'avenue de la Libération et du cours Hippolyte-Sauzée. Pendant la guerre, cette statue en bronze fut récupérée par les Allemands pour être fondue.

⁵⁴ A. Drivet non dénué de talents artistiques, avait une formation de sculpteur autodidacte. A ce titre connaissait-il les frères Induni ? Le choix du monument, même s'il ne fut pas entièrement de son fait, traduit un certain goût esthétique.

⁵⁵ PRIEUR (J.), *La mort dans l'antiquité romaine*, 1986. Le laurier, au feuillage persistant, fut comme le lierre, l'une des plus anciennes plantes funéraires. Consacré à Apollon et servant à couronner les vainqueurs aux jeux, il devint par la suite un emblème du triomphe sur la mort.

⁵⁶ PROST (A.), *op. cit.*, p. 200 à 207, propose une typologie des monuments.

funéraires dont la statuaire évoque l'ampleur du deuil et des monuments funéraires-patriotiques exaltant la Victoire et glorifiant le sacrifice. Ces deux valeurs ne sont évoquées à Feurs que par des éléments décoratifs (urnes cinéraires et couronne de laurier). La dédicace *Hommage à nos morts* (fig. 10), très laconique, tranche avec le long texte gravé sur le linteau de la chapelle des Martyrs. Il donne tout son sens au monument. Il n'est question ni de *glorieux héros* ni de *morts pour la France* mais de fils de Feurs, de citoyens dont les noms figurent gravés dans la pierre et auxquels la communauté des citoyens vivants rend hommage⁵⁷. Souscrire à une telle formulation *c'est affirmer à la fois la soumission au devoir civique et le devoir de souvenir ; libre à chacun ensuite de laisser libre cours à sa tristesse ou à son orgueil patriotique* (A. Prost).

Ainsi, ce monument se veut civique, républicain et laïque⁵⁸ ; en conformité avec les options politiques de la municipalité de l'époque.



8 - Le monument aux morts. Vue rapprochée.

⁵⁷ Selon A. Prost, le fait de ne pas légitimer explicitement le sacrifice des morts peut sous-entendre qu'il n'est pas totalement légitime et révéler un glissement vers le pacifisme. Certains monuments du département affichent un caractère pacifiste. C'est le cas, par exemple (outre celui de Saint-Martin-d'Estréaux) de celui de Chambéon, commune républicaine. Les figurations y suggèrent de manière explicite le fait que la guerre a détruit les activités du temps de paix comme le montre le soc brisé, le livre déchiré sur lequel figurent des programmes de paix suggestifs (*Aimons-nous, Instruisons-nous*, LUIRARD. M., *op. cit.* (fig. 8).

⁵⁸ Il ne comporte d'ailleurs aucune marque religieuse.



9 – Le décor : urnes cinéraires, guirlandes de feuilles de chêne



10 - La dédicace

L'inauguration

Une inauguration qui se fit attendre...

A. Drivet étant absent c'est J. Pariel qui indique que le monument aux morts est en voie d'exécution et que son inauguration aura sans doute lieu dans le courant de l'été (séance du 18 février 1928).

Le monument est à peu près terminé : 32 000 F ont été versés au constructeur qui va sous peu de jours procéder à son installation. Son inauguration aura donc lieu avant la fin de l'année, courant novembre sans doute ; la date sera fixée par le conseil municipal qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour l'organisation de la cérémonie (séance du 6 avril 1928).

Répondant aux questions de M. Ponvianne, M. le maire déclare que le monument aux morts s'achève et qu'il sera sûrement inauguré avant la fin de l'année (séance du 15 juin 1928).

Le monument aux morts s'érige à l'emplacement convenu, la croix qu'il remplace a été transportée au cimetière où elle prendra place sur le monument aux prêtres. L'inauguration se fera dans les mois qui vont suivre. Le conseil fixera lui-même les détails de cette cérémonie, à laquelle, il faut l'espérer, toutes les sociétés locales auront à cœur de prendre part (séance du 22 décembre 1928).

Le bout du tunnel

M. le maire expose à l'assemblée que le Comité a approuvé une addition au monument (deux pilastres de chaque côté pour lui donner plus d'ampleur). Lorsque ce monument sera entièrement achevé et entouré de fleurs et de verdure il aura un assez bel aspect. Les noms de quelques militaires nés à Feurs ou dont les familles sont venues habiter Feurs, seront ajoutés à la liste ce qui donnera un total de 187 noms ⁵⁹. Il a été décidé que la liste ne comprendrait que les morts de 1914-1918. L'inauguration aura donc lieu ultérieurement lorsque l'œuvre sera achevée (séance du 16 mars 1929).

M. le maire entretient ensuite l'assemblée de la date de l'inauguration du monument aux morts, son achèvement est à peu près terminé. Après examen, l'assemblée décide la date du 11 novembre. Cette date sera proposée au Comité du monument que M. le maire réunira sous peu (séance du 17 octobre 1929).

Le dimanche 3 novembre 1929 : messe et bénédiction.

Une cérémonie religieuse précéda la cérémonie civile qui se déroula huit jours plus tard. Un document ⁶⁰ d'information, daté du 30 octobre 1929 et signé par le curé Unal, fut largement distribué dans Feurs.

Au recto nous pouvons lire : Dimanche 3 novembre à 10 heures, un service solennel sera célébré à la mémoire de nos SOLDATS morts au Champ d'Honneur. Nous espérons que vous honorerez de votre présence cette Fête du Souvenir et vous prions d'agréer nos dévoués sentiments. Signé J. UNAL, curé ⁶¹.

Au-dessous, en italiques :

⁵⁹ Ce sont 192 noms qui sont gravés sur le monument.

⁶⁰ Document cartonné imprimé de dimensions d'une carte postale (10 cm x 14 cm). L'imprimeur n'est pas mentionné.

⁶¹ Le curé UNAL, qui demeura curé de Feurs de 1920 à 1933, est très certainement l'auteur d'un fascicule (61 pages) édité à l'occasion de la kermesse de 1927, et intitulé: *Victimes et martyrs, Souvenirs de la Terreur à Feurs*. Il y relate les événements de 1793-1794 ainsi que l'histoire de la chapelle.

La GRANDE NEF sera réservée aux HOMMES. Une QUÊTE sera faite pour les réparations de la CHAPELLE des MARTYRS.

Après la messe les GROUPEMENTS ⁶² présents sont invités à prendre place dans la CORTEGE pour se rendre au MONUMENT aux MORTS de la GUERRE où il sera procédé à une BENEDICTION..

Au verso figure une reproduction de la croix de mission qui se dressait sur la place des Martyrs avec les mentions : *Croix de Mission 1864. Réédifiée Pâques 1929* ⁶³.

La quête pour les réparations à la chapelle des Martyrs se justifie pleinement sur le plan financier, l'assistance promettant d'être certainement très nombreuse à cet office. Le moment en était-il pour autant bien choisi ? Mais ne faut-il pas y voir aussi une arrière-pensée (que renforcerait la présence de l'image de la croix de mission sur l'invitation), celle de rappeler les motifs du litige avec la municipalité ?

L'hommage religieux, celui de la paroisse précéda donc celui de la communauté civile. Dans un certain nombre de communes des monts du Forez (Saint-Bonnet-le-Château, Usson-en-Forez) ou à Noirétable ⁶⁴ un service religieux et la bénédiction du monument furent intégrés à la cérémonie officielle.

A Feurs, les autorités tinrent à affirmer le caractère laïque de la cérémonie

11 novembre 1929 : une inauguration officielle sans faste

Le compte rendu en figure dans le quotidien *La Tribune Républicaine* journal que dirigeait en 1924 Louis Soulié, sénateur-maire de Saint-Etienne, radical-socialiste et membre avec A. Drivet du Bloc des gauches.

Nous comprenons pourquoi son grand rival politique, *Le Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, très marqué à droite, n'accorda aucun écho à cet événement, contrairement à sa tradition. Pas de mention non plus dans *La Loire Républicaine*, ni dans des hebdomadaires d'audience plus locale *Le Journal de Montbrison* et *Le Montbrisonnais*.

Voici la relation de cette inauguration par le correspondant du journal :

C'est par un beau soleil que la cérémonie d'inauguration a eu lieu au milieu d'une grande affluence.

Dès le matin le monument, dessiné et exécuté par MM. Induni frères, a reçu de nombreux visiteurs. De conception purement architecturale rehaussée d'une décoration très sobre, le monument s'harmonise très heureusement avec l'ensemble de la place des Martyrs sur laquelle il est édifié.

Un peu avant onze heures, les emblèmes des sociétés locales prennent place face au Comité, au conseil municipal et à l'ensemble des sociétés.

⁶² De quels groupements s'agissaient-ils ? Association d'anciens combattants, de mutilés ? Il existait alors à Feurs un certain nombre d'œuvres rattachées à la paroisse comme en témoignent les bulletins paroissiaux. Elles se répartissaient, entre autres, en « œuvres de zèle » comme l'Union paroissiale, la Ligue des femmes françaises, et en « œuvres de jeunesse » : les patronages (filles et garçons), le Cercle, la Chorale, les Tambours et clairons, un Groupe artistique et même une organisation de préparation militaire !

⁶³ Cette dernière date tendrait à prouver que l'édification du monument aux morts a bien commencé à la fin de 1928 comme l'indique le registre des délibérations du conseil.

⁶⁴ Archives départementales de la Loire, 1M614. Ces trois exemples concernent des communes de montagne. Il serait intéressant d'analyser les rapports entre l'intensité de la pratique religieuse, l'orientation politique des municipalités et l'organisation des inaugurations.

A onze heures le « Garde à vous » annonce une minute de silence qui précède l'appel des noms des 192 enfants de Feurs tombés au cours de la guerre. Cet appel est fait par un délégué de l'Association des combattants. Après cet appel le dépôt des gerbes et des palmes par les Sociétés et les enfants des écoles au pied du monument qui disparaît littéralement sous les fleurs. La cérémonie continue par les discours.

La simplicité recherchée par les organisateurs n'est que plus évidente si l'on compare cette cérémonie avec celle que connurent d'autres communes, celle de Panissières, par exemple, dont voici le programme officiel ⁶⁵ :

L'inauguration (le 9 novembre 1924) était placée sous la présidence de M. Pierre Robert, sous-secrétaire d'Etat aux PTT, de M. le préfet de la Loire, de M. le sous-préfet de Montbrison, de M. Drivet, sénateur, conseiller général du canton et des élus du département.

A 10 h : réception de M. le sous-secrétaire d'Etat aux PTT et des invités par toutes les sociétés locales.

A 10 h 10 : à la mairie, présentation des présidents des sociétés et des fonctionnaires.

A 10 h 30 : défilé pour se rendre au monument place de la Liberté.

A 11 h : inauguration officielle du monument (un parchemin où sont inscrits les noms des morts sera scellé dans le monument).

La Philharmonique, le Cercle choral, les Tambours et clairons de l'Amicale laïque se feront entendre pendant la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie, défilé.

A 12 h : banquet, salle du cinéma Beau-Séjour.

A 18 h : illumination du monument.

A Panissières, la cérémonie revêtit un peu plus d'éclat, symbolisé par la présence d'un membre du gouvernement qui impliqua celle des représentants de l'Etat, préfet et sous-préfet. Les autorités préfectorales, ou leur représentant, furent-elles absentes de Feurs le 11 novembre 1929, comme le laisserait penser le compte rendu de la *Tribune* qui n'y fait aucune référence ? Cela serait étonnant. Y eut-il un défilé ? Un banquet ? Seul le programme officiel pourrait nous renseigner.

Le correspondant de presse insiste essentiellement sur les différents discours qui se sont succédés car ceux-ci pouvaient être marqués d'intéressantes connotations politiques.

C'est d'abord le président du Comité qui rappelle à grands traits les conditions dans lesquelles il a été réalisé et les raisons qui ont retardé cette inauguration. Après avoir dit que le Comité en plein accord avec le conseil municipal avait choisi cet emplacement, non pas comme certains avaient voulu le croire, pour brimer les croyances de quiconque, mais parce qu'il était le plus digne d'être offert à la mémoire des enfants de la cité tombés sur les champs de bataille. Il se félicite aujourd'hui qu'une adhésion unanime des habitants ait été obtenue, non seulement à propos de l'emplacement mais encore sur le projet réalisé. Le monument appartient à partir de ce jour à toute la population qui le respectera et en fera comprendre la haute signification à la jeunesse ; il dit que le même accord a groupé le Comité et le conseil municipal pour donner à cette cérémonie un caractère strictement local et de grande simplicité. Il termine en saluant avec émotion les enfants de Feurs morts pour sauver le pays et la liberté des peuples.

Le citoyen maire, président de l'Association des mutilés, est appelé à prendre la parole : il rappelle les souffrances est (sic) les misères supportées par ces millions d'hommes au cours d'une guerre où vainqueurs et vaincus sont sortis diminués, épuisés et ruinés. En termes élevés, il demande à tous les anciens combattant, qui ont trop de raisons de maudire la guerre de faire l'impossible pour éviter le retour d'une pareille calamité.

⁶⁵ Archives départementales de la Loire 1M 614.

C'est ensuite au tour du président des vétérans qui fait un intéressant historique de la guerre et montre par des exemples que si elle a été préjudiciable aux peuples elle a enrichi bien des gens qui voudraient la voir encore possible et il formule l'espoir que les peuples représentés à la Société des nations sauront trouver le moyen de s'entendre pour tuer définitivement la guerre.

La série des discours se termina par le président de l'Association des combattants qui rappelle quelle a été l'abnégation des soldats français, quittant leur foyer, leurs affaires pour aller, sans hésiter, défendre le sol de la patrie et refouler l'envahisseur ; il évoque aussi les belles qualités d'endurance et de foi patriotique qui ont soutenu les citoyens jusqu'au jour de la victoire finale, et il termine en saluant à son tour la mémoire des 192 camarades tombés au champ d'honneur pour la France.

Une sonnerie « Au drapeau » par les enfants du Forez clôtura cette imposante cérémonie qui laissera un souvenir durable dans le cœur de tous ceux qui ont voulu y assister.

La teneur qui nous est rapportée de ces discours successifs ne manque pas d'intérêt. Il s'en dégage trois orientations bien nettes, au-delà de l'hommage unanime rendu aux victimes.

Tout d'abord, lors de l'historique du monument, le président du Comité justifia le retard avec lequel il a été édifié et évoqua la polémique que le choix de son emplacement semble avoir suscitée et qui, nous l'avons vu, transparaisait dans certaines délibérations du conseil municipal. Les réalités précises de cette polémique nous échappent : tient-elle au déplacement de la croix de mission, pouvant être considérée comme une attaque contre l'Eglise? A la proximité de la chapelle des Martyrs que le monument aux morts serait venu masquer? Nous avons la preuve qu'elle ne fut certainement pas anodine et qu'elle dut passablement troubler la vie municipale pour que son rappel appuyé trouve place en une circonstance aussi solennelle

La guerre fut évoquée selon deux points de vue : la voix patriotique du représentant de l'Association des Combattants qui exalta le sacrifice sans réserve des combattants *pour refouler l'envahisseur*, et les accents tout autres du président des vétérans et du *citoyen maire* (A. Drivet). Pour ces derniers, la guerre ne laissait que ruines et désolation aussi bien chez les vainqueurs que chez les vaincus et elle ne profitait qu'à quelques-uns. Appel est lancé pour la paix entre les peuples unis au sein de la nouvelle Société des Nations. Ce discours pacifiste, dans la droite ligne d'Aristide Briand ⁶⁶ était celui de la gauche socialiste du temps.

Ces propos tranchent passablement avec ceux de l'allocution qu'Antoine Drivet prononça devant le conseil municipal de Feurs le 23 novembre 1918, quelques jours après l'armistice. Il y rendait hommage aux soldats français pour *leur courage, leur résistance opiniâtre face aux flots de l'envahisseur*. Dans *une guerre qui leur a été imposée*, ils ont *défendu notre sol envahi et fait triompher avec eux la civilisation et la liberté des peuples*. Grâce à eux, l'Alsace et la Lorraine nous seront rendues et *la France reconstituée*. A propos de l'Allemagne *et de ses associés*, il parle de *crime* et de *volonté de dominer le monde*.

Accents patriotiques revanchards et germanophobes qui furent ceux du début de la guerre.

A l'issue d'un terrible conflit, et à une heure où *il faut songer de partout à les recevoir et à leur faire oublier leurs souffrances* pouvait-il dire autre chose à des combattants, et à des élus d'une population endeuillée par l'hécatombe de 1914-1918 ?

A la fin de cette allocution, il magnifiait la portée de leur combat pour lui donner une valeur universelle. Tels les soldats de l'an II, ces soldats ne furent pas seulement ceux de la nation française mais aussi ceux de la *démocratie française*, et la *République sort grandie et respectée de*

⁶⁶ Aristide Briand était député socialiste de la Loire depuis 1902. Sous la Troisième République, il occupa des ministères à vingt-trois reprises et exerça onze fois la fonction de président du Conseil. Résolument laïque et pacifiste, il fut l'un des fondateurs de la SDN et œuvra en 1926 au rapprochement franco-allemand. Cela lui valut le prix Nobel de la paix cette année-là.

l'épreuve car peu à peu s'effondrent les monarchies absolues qui, nous pouvons l'espérer, seront remplacées par de nouvelles démocraties.

Dix années s'étaient écoulées entre ces deux visions de la guerre...

Conclusion

A. Prost ⁶⁷ a relevé l'opposition qui existe entre villages et villes, concernant l'implantation des monuments aux morts. Il met ce phénomène en relation avec des consensus plus ou moins affirmés, des opinions plus ou moins contradictoires au sein des municipalités et des populations.

Il en fut ainsi à Feurs où le problème du financement, certes important, n'explique pas à lui seul la décennie nécessaire pour que l'hommage promis aux victimes leur soit rendu. Le choix de l'emplacement, malgré les votes du conseil, ne suscita pas un consensus immédiat entre les élus municipaux et une partie de l'opinion. Dans le climat politique des années vingt les oppositions conservatrices à la municipalité Drivet se focalisèrent sur ce projet

Cette question est très révélatrice des tensions existant entre l'Eglise et l'Etat, entre la chapelle et la mairie ⁶⁸.

Le lieu vient d'être profondément remanié (fig. 11). Dans le nouvel aménagement de l'espace la symbolique de la scénographie mise en place il y a quatre-vingts ans, à l'époque de la municipalité Drivet, et qui fit l'objet de polémique, disparaît. Faut-il le regretter ? Le déplacement du monument aux morts hors de l'axe de la place permet à la fois l'ouverture de cette dernière sur l'avenue Jean-Jaurès et la mise en valeur de la chapelle. Dans cet espace dégagé, propice à plus de convivialité et de passage, les deux monuments, mis en valeur de manière égale, offrent aux passants toute leur valeur esthétique sans perdre de leur signification historique.

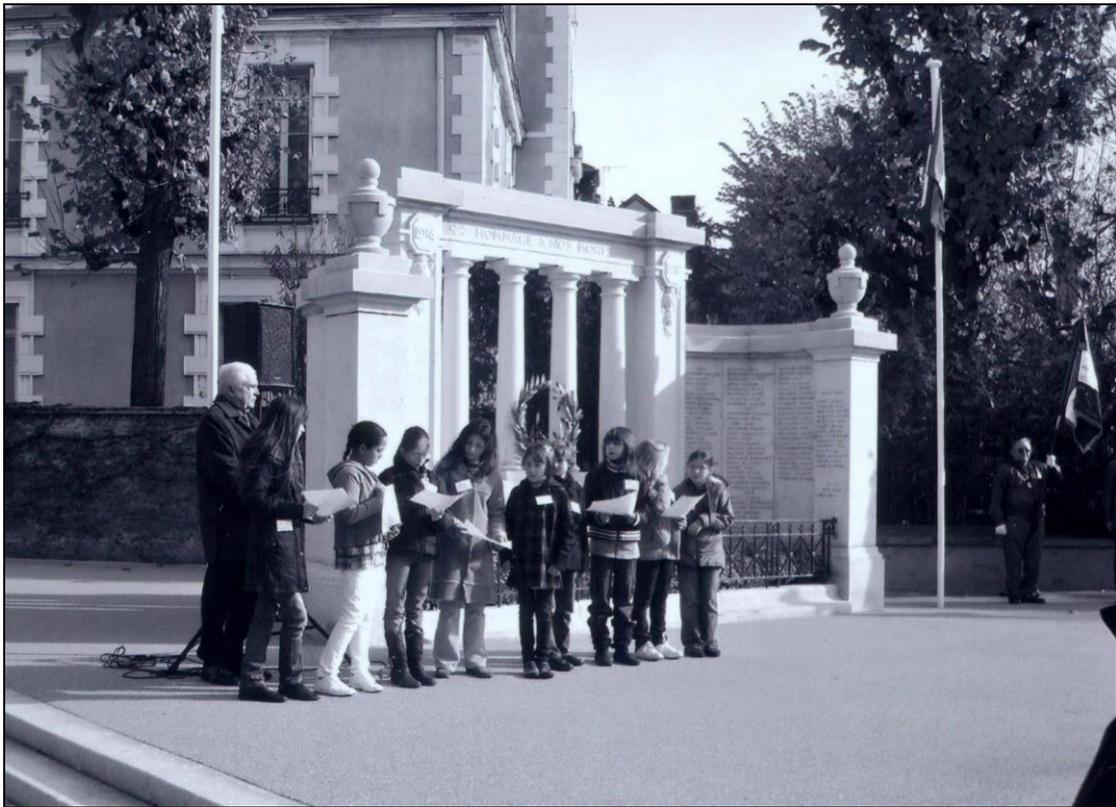


11 - La place du 11-Novembre après les transformations de 2010.

⁶⁷ PROST (A), *op. cit.*, p. 199.

⁶⁸ BECKER (A.), *Les monuments aux morts, Mémoire de la Grande Guerre*, édit. Errance, p. 12.

Célébration du 11 novembre 2010



ANNEXES

Les devis

E. FOURET, sculpteur, 13, montée de Fourvière, Lyon

2
A Monsieur le Président
du Comité pour l'érection
d'un monument aux Morts
de Feurs -

J'ai l'honneur de soumettre à
l'appréciation du Jury du concours
que la commune de Feurs a
formé pour l'érection d'un monument
à ses Morts, une maquette
représentant la France triomphante
qui grâce au courage et au
sacrifice de ses enfants,
se dresse plus énergique et
plus puissante sur le sol
éventré de la guerre, en
éclairant le monde d'un
jour nouveau -

La proportion est au
6^e environ de l'exécution
Elle pourra être réduite si on
le juge et modifiée selon
le désir du Comité -

Ce travail pourra être fait
pour la somme de 3 mille
francs, le subassement en

piere de Villebois sous
les marches et la doucine
le socle sur lequel seraient
gravés les noms. Jeust être
en pierre de Massangis
ainsi d'ailleurs que les
sujets en sculpture

Les objets formant entourage
devront être demandés par
la commune à l'Etat
qui les lui fournirait -

Paix et Liberté

Ci joint une seconde
enveloppe contenant le
nom de l'auteur qui
signe sous cette devise

CLÉMENT LAVAL

ARCHITECTE

SAINT-GENIS-LAVAL (Rhône)

BUREAU A LYON

36, Rue St-Antoine

Angle Rue Sébastopol

1122
Le 26 Février 1921

Monsieur Le Maire
de Feurs

Monsieur Le Maire

Je vous prie de bien vouloir trouver dans
le pli ci-joint 3 projets de monuments aux morts
pour la ville de Feurs.

Ces avant-projets restent dans les conditions
posées, et si l'un d'eux vous agréait, lorsque vous
aurez déterminé votre choix, je pourrais terminer l'étude
d'exécution.

Toujours à votre disposition pour des études
nouvelles, s'il est nécessaire, je vous prie Monsieur le Maire
d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Clément Laval
est

FÉLIX DUMAS
130, CHEMIN DE FRANCHEVILLE
LYON

Lyon le 28 février 1921

FD

Monsieur le Président de la Commission
des M^t. aux Morts de Guerre.

Monsieur
J'ai l'honneur de soumettre à votre commission le
projet de Monument que j'ai exécuté pour la ville de Tournai

Cette maquette à l'échelle de 0,20 par mètre sera
exécutée avec des matériaux qui ont fait leur preuve
1^o Le soubassement les marches jusqu'au groupe de
sculpture en pierre de Villebois - le corps les sculpteurs
les statues en pierre de Massangis des carrières de
Tournai et C^{ie}.

Les noms des morts toutes les inscriptions -
les fondations béton - barre entre obus - rambour
D'olivier et couronne de Laurier en bronze,

Le tout en place pour le prix forfaitaire
de trente-cinq mille francs (35000) -

Représentations - Monument de Colonges au Mont d'Or - St Martin
en Haut. Eglise Notre Dame St Chamond et l'Eglise St Pierre
Eglise St Etienne de Roanne. Architecture et exécution
des bureaux de la C^{ie} d'Orléans et du Midi à Paris
B^{is} des Capucines - En cours d'exécution - Litterie -
St Genis les Ollieres - Proponost - St Georges de Previns -
Lancens - Vivans - récompensé au Artistes Français
hors concours Lyon - jury à l'école des Beaux Arts. etc.

Monsieur le Président de la Commission

Alfred
Rochette
sculpteur
atelier: 8, rue
Claude-Delaroche
S^T ETIENNE
LOIRE

S^t Etienne le 28 février 1921

Monsieur Rivet

41⁰⁰ Sénateur, maire, conseiller général
Président du Comité du Monument
de la Ville de Feurs

Monsieur le Président

Je vous adresse, ce jour, un projet de monument.
J'ai, puisant une de vos idées, essayé d'inspirer l'horreur de la
guerre en représentant une femme éplorée et son enfant effrayé
par le spectacle des ruines encombrant le paysage. J'ai
tenu à faire une architecture très simple, pour que tout
l'intérêt soit concentré sur le groupe central.

Dans l'espoir que mon projet sera agréé, je vous
prie d'agréer Monsieur le Président mes respectueuses salutations

Rochette
1/2

9105
Alfred
Rochette
sculpteur

Atelier: 8, rue
Claude-Dejaros
S^t ETIENNE
LOIRE

Je, soussigné, m'engage à exécuter le
Monument aux Morts de la Ville de Feurs
pour la somme globale et forfaitaire de
35.000 fr. (trente cinq mille francs)
cette somme comprend: la fourniture de la pierre de
Garcy, taille sculpture transport et pose du monument.
Les fondations étant solides de la nature du sol
seront à la charge du Comité du Monument, ainsi
que la gravure des noms des soldats décédés, au
prix de 0 fr. 50 la lettre

Fait à S^t Etienne le 3 mars 1921

Rochette
L. J. M.

E. ROMBAUX-ROLAND, Jeumont (Nord)

Adresse Télégraphique: ROMBAUX ROLAND. JEUMONT

GRANITS · MARBRES · PIERRES

SPECIALITÉ DE LABRADORS, SYÉNITES & PORPHYRES VERTS, BLEUS, ROUGES, NOIRS, etc. POLI INALTÉRABLE

IMPORTANTE USINE MODERNE - OUTILLAGE MÉCANIQUE PERFECTIONNÉ

Edouard ROMBAUX-ROLAND à JEUMONT (Nord)

Propriétaire de Scieries et Carrières de Granit Belge à Ecaussinnes et à Soignies (Belgique)



Jeumont, le 25 Février 1921

Monsieur le Président du Comité d'érection à Feurs
d'un monument aux Morts pour la Patrie, Mairie de Feurs

J'ai l'honneur de vous accusé réception de votre estimable lettre du 8 décembre (imitation à concourir pour le projet à ériger en votre ville.)

Sous conditions générales de vente imprimées d'autre part et à celles particulières qui suivent: Je puis vous fournir suivant dessin projet que je vous soumetts par même courrier, soit le monument à exécuter en granit belge dont échantillon vous est adressé par ce même courrier.

Le monument mesurera 3^m11 x 3^m11 à la base et formera 5^m90 de hauteur totale jusque dans la tête de la statue. Aux quatre faces de la base je prévois des attributs militaires (4 motifs différents) en sculpture très fouillée. La statue est prévue pour 2m10 de hauteur de la base à la partie supérieure. Sous le monument je prévois et compte dans mon estimation une maçonnerie en béton de 0^m60 de profondeur. Si par suite de la nature du sol il y a lieu de descendre plus profondément le surplus sera facturé en supplément. Ses gravures (textes) sont prévues, déclinées et pour un maximum de 125 mm et prévues en gravure et dorure. Avec statue en marbre blanc d'Italie le monument vaut francs 33500 (trente trois mille cinq cents francs). Avec statue en bronze ciselé et patiné le prix sera de 38000 (trente huit mille francs).

Ces prix sont nets sans remise ni exemple et s'entendent pour marchandises rendues et posées sur le terrain. Toutefois les travaux de voirie ou d'aménagement des lieux restent à charge de la ville, j'entends par là tous travaux situés au dehors de la base du monument.

J'espère, Monsieur, que ces conditions auront votre agrément et qu'elles vous permettront de me confier votre ordre auquel mes meilleurs soins sont réservés.

Dans cette attente je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

P.S. J'établirai une maquette si mon projet est accepté.

E. Rombaux-Roland

À la demande des clients, mon voyageur se rend gratuitement chez eux pour donner ou recevoir les explications utiles et éviter les retards et les malentendus si fréquents quand on traite par correspondance.

T.S.V.P.

Prière de noter mon adresse complète afin d'éviter des erreurs de direction résultant d'homonymie.

"VERDUN"
devis anonyme

N° 12
Concours pour l'érection
d'un Monument aux Enfants de Verdun
morts pour la Patrie

Verdun N° 1.

Devis Estimatif des
Travaux à exécuter.

Monument conforme à la Maquette
non compris les fondations.
le Monument rendu, posé, fini suivant toutes
les règles de l'art au prix de.

francs = approximativement
35.000. à 37.000.00

le 28 Janvier 1921.

N° 12 bis
Concours pour l'érection
d'un Monument aux Enfants de Verdun
morts pour la Patrie

Verdun N° 2.

Devis Estimatif des Travaux
à exécuter.

1^o Monument conforme au dessin
présente mais sans l'entourage et les
figurines d'acrotères.
francs = 45.000.00 environ.

2^o Monument conforme au dessin
présente avec les figurines mais
sans l'entourage.
francs = 49.000.00 environ.

3^o le Monument Complet
suivant projet présente.
francs = 60.000.00 environ.

le 28 Janvier 1921.

Cahiers de Village de Forez

n° 88, 1^{er} trimestre 2011

Site : villagedeforez.montbrison42.fr

Siège social : Centre Social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison.

Directeur de la publication : Joseph Barou.

Rédaction : Joseph Barou, Maurice Damon, Claude Latta.

Les cahiers de Village de Forez sont publiés par le **Groupe d'histoire locale** du **Centre Social** de Montbrison.

Comité de coordination : Geneviève Adilon, Joseph Barou, Pascal Chambon, Maurice Damon, Pierre Drevet, André Guillot, Claude Latta, Paul Valette.

Comité de rédaction : Geneviève Adilon, Daniel Allézina, Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Danielle Bory, Roger Briand, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Joël Jallon, Marie Grange, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Paul Valette, Gérard Vallet.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2011.

ISSN : 0241 - 6786

Impression : Gravo-clés, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison.